



CP 1999/083 Final FR

Comité Permanent des Médecins Européens
Standing Committee of European Doctors

Original : English

Subject

CP resolution on "Alternative Professional Fields"
Presented by Dr Montgomery

Sujet

Résolution du CP sur les "Domaines professionnels alternatifs".
Présenté par le Dr Montgomery

Concerning / Concerne

All Delegations
Toutes les délégations

Purpose / Objet

Approved by the General Assembly on 13 November 1999
Approuvé par l'Assemblée Générale le 13 novembre 1999

Key word / Mot clé

Alternative Jobs
Professions alternatives

17/11/1999

Avenue de Cortenbergh, 66 box 2
B - 1000 BRUSSELS - BELGIUM

☎ ++ 32 2 7327202

Fax ++ 32 2 7327344

E-mail : cp@euronet.be - WWW : <http://www.cpme.be>

RESOLUTION DU CP “DOMAINES PROFESSIONNELS ALTERNATIFS

Les médecins sont aussi personnellement confrontés au problème du chômage dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne. Des analyses montrent qu'un tel chômage affecte essentiellement des jeunes médecins au début de leur activité professionnelle, mais également des médecins plus âgés qui ont exercé leur profession durant de longues années et qui, pour diverses raisons, souhaitent maintenant abandonner leur profession et recherchent des alternatives.

Les organisations membres du CP ont déjà, dans le passé, entrepris diverses actions de promotion de l'émigration en vue de créer un équilibre entre les divers pays où les médecins connaissent un taux de chômage élevé et les pays qui souffrent d'une carence en médecins.

A long terme, il ne sera cependant pas possible de prouver qu'il y aura suffisamment de postes pour tous les médecins à la recherche d'un emploi uniquement par une telle promotion de l'émigration.

Pour cette raison, des « domaines alternatifs d'emploi » revêtiront une importance primordiale à l'avenir. Il s'agit de domaines professionnels qui n'appartiennent pas à la médecine traditionnelle proche des patients, et dans lesquels une qualification obtenue après un cycle d'études médicales ou simplement par de nombreuses années d'expérience professionnelle en tant que médecin constitue à la fois un atout et un avantage.

On peut cependant déplorer que bien des médecins touchés par le chômage ne soient pas préparés de façon adéquate à assumer de telles « activités professionnelles alternatives » et qu'ils ne puissent satisfaire aux exigences requises. Les raisons de cet état de fait sont à trouver :

- dans la structure de formation des médecins dans les universités,
- dans le manque d'adéquation des cycles d'études complémentaires proposés, qui confèrent des qualifications complémentaires - sur la base de la réussite d'un cycle d'études médicales - et qui prennent une importance croissante,
- et également dans l'inadéquation de la gamme des formations professionnelles ultérieures proposées, qui sont censées répondre aux besoins de ces personnes.

Notre but doit être de bien armer nos confrères afin qu'ils puissent relever de tels défis.

En conséquence, le CP prie instamment les organisations responsables d'entreprendre les actions suivantes :

- intégrer dans la formation médicale des modules de cours dans le but de préparer les étudiants aux « domaines professionnels alternatifs » et de les rendre capables d'exercer aussi hors de leurs domaines professionnels traditionnels ;
- développer et proposer aux médecins des cycles d'études complémentaires en vue de leur conférer des qualifications appropriées ;
- développer également de nouveaux cycles de formation professionnelle pour faciliter l'accès à la profession dans des domaines professionnels alternatifs.